

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2023-051

PUBLIÉ LE 22 MARS 2023

Sommaire

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie / DDFIP - Stratégie - Contrôle de gestion

73-2023-03-21-00003 - Procuration sous-seing privé donnée par le comptable du service de gestion comptable de CHAMBERY à Christophe NOZET, mandataire spécial et général (1 page)

Page 3

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2023-03-21-00003

Procuration sous-seing privé donnée par le
comptable du service de gestion comptable de
CHAMBERY à Christophe NOZET, mandataire
spécial et général

Délégation de signature en date du 21/03/2023.

**PROCURATION SOUS SEING PRIVE donnée par les comptables publics à
leurs mandataires temporaires ou permanents.**

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, et notamment l'article 1,
Vu l'article 2 du décret n° 79-834 du 22 septembre 1979, portant application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques,
Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment les articles 1-II et 2,
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le soussigné, Patrice BERTHON, comptable public, responsable du SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHAMBERY.

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général M. Christophe NOZET, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques,

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHAMBERY, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous les contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer les lettres-chèques sur le Trésor, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer les déclarations de créances et agir en justice.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHAMBERY.

Entendant ainsi transmettre à M. Christophe NOZET tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation est consentie à titre permanent.

Fait à CHAMBERY, le vingt et un mars deux mille vingt trois.

Signature du Mandataire,

signé : Christophe NOZET

Signature du mandant
« Bon pour pouvoir »

signé : Patrice BERTHON

Visé le vingt et un mars deux mille vingt trois.

Pour le directeur départemental des finances publiques par intérim,
et par délégation

signé : Célia GUIOT

Procuration sous seing privé fondé pouvoir